



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froldefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20181210_08

Séance du 10 décembre 2018

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 14

Date de la convocation :
3 décembre 2018

Date d'affichage du compte rendu :
17 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Carmen VALLET (procuration à Anne-Marie MIVELLE), Henri RATTE.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE été désignée secrétaire de séance.

Objet : Prêt relais pour le projet « salle des sports »

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle de sports, M. le Maire propose au conseil municipal de contracter un prêt relais d'un montant de 531 904 €. Il permettra d'attendre les coûts définitifs des travaux en lien avec le SIDEC, mandataire, et les recettes restant à percevoir, comme le solde des subventions et le FCTVA.

Aussi, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition obtenue auprès du Crédit Mutuel pour un prêt relais dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 531 904 €
- Durée : 12 mois
- Taux : 0,55 %
- Commission : 0,10 % du montant total, soit 532 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le 20/12/2018



ID : 039-200057115-20181210-DCM_20181210_08-DE

M. le Maire est chargé d'accomplir toutes les démarches nécessaires en ce sens.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE